



Roissy le 16 mai 2012

Mme DUFOURNET
Responsable de l'UO
CDGE

Objet: projet de TDS -CDGE

Madame,

Lors des négociations sur les préavis de grève déposés à CDGE, nous avons défini dans le cadre du constat de négociation, des principes pour la construction des tableaux de service et principalement concernant le positionnement des vacances dites de remplacement.

La base de travail pour créer un TDS opérationnel est dans un premier temps de partir du besoin opérationnel nominal puis de positionner les vacances de remplacement afin d'assurer les recouvrements nécessaires pour les aléas (aléas de trafic, congés spéciaux non prévisibles, maladie, accidents du travail...) et pour permettre aux salariés de pouvoir prendre leurs droits à congés, droit individuel à la formation, formation professionnelle....

C'est pourquoi, avant de définir les principes de positionnement des vacances de remplacement pour la construction des tableaux de service, notre organisation syndicale a souhaité prendre comme base le besoin opérationnel tel que défini par l'UO.

Ainsi, lors de la réunion de négociation du 7 mai, vous nous avez indiqué que le besoin opérationnel était de:

CAP: 4 matins/3 soirs/1 nuit	CCO: 8 matins/6 soirs	RS: 2 matins/1 soir
COS: 9 journées/8 nuits	REP: 3 matins/2 soirs/1 nuit	QDS: 3 matins/1 soir
SSIAP2(E/S3/S4): 3 journées/3 nuits	SSIAP1: 6 journées/6 nuits	

Les experts des différentes délégations syndicales issus des différents groupe de travail à l'exception des REP ont confirmé que le besoin tel que défini par CDGE était cohérent avec la réalité de l'exploitation.

C'est à partir de cette base que les principes de construction des TDS ont été définis dans le constat de négociation afin d'assurer les recouvrements nécessaires.

Or, nous découvrons sur les nouveaux projets de grille que pour certains groupes de travail, le besoin opérationnel aurait été revu à la baisse par les hiérarchies locales.

Ainsi à titre d'exemple, pour les CCO, le besoin que vous nous avez indiqué le 7 mai était de 8 matins et 6 soirs soit 14 personnes par jour. Or le besoin opérationnel figurant sur le projet de grille communiqué le 10 mai fait référence à un besoin de 12 personnes par jour contre 14.

Ainsi, il manque le mardi et le dimanche, une vacation en soirée en terme de besoin opérationnel. Aucun recouvrement n'est prévu pour le jeudi et vendredi matin, ni pour le mercredi et samedi soir. Enfin une seule vacation supplémentaire est programmée le dimanche en sus du besoin opérationnel alors que dans le constat de négociation, la direction s'engageait à en programmer 3.

Notre organisation syndicale ne peut accepter que les chiffres que vous nous avez communiqué et correspondant aux besoins opérationnelles soient revues à la baisse.

Nous vous demandons d'intervenir afin que les engagements pris en négociations soient respectés faute de quoi nous en tirerions toutes les conséquences.

En espérant que vous saurez faire respecter la parole donnée et les engagements pris dans le cadre du constat de négociation, recevez, Madame, nos salutations.

Christelle MARTIN
Secrétaire du syndicat



Copie: Mme LEMOINE-DRHR

Force Ouvrière Aéroports de Paris

Orly: 01 49 75 06 41
Courriels: fool@adp.fr
orly.foadp@free.fr

Roissy: 01 48 62 14 79
fory@adp.fr
roissy.foadp@free.fr